



FRANCE

La HAS recommande une « scolarisation continue, sans interruption »

« C'EST UNE PETITE RÉVOLUTION. Depuis 2012, l'idée a fait son chemin que la place d'un enfant autiste est à l'école », se réjouit Danièle Langloys, présidente de l'association Autisme France, qui a participé aux consultations ayant mené à la publication, jeudi 12 février, des recommandations de bonnes pratiques sur les « interventions et parcours de vie des nourrissons, enfants et adolescents » atteints de troubles du spectre de l'autisme (TSA). Ce document actualise et complète une publication de 2012. En insistant, au-delà des questions de diagnostic et de soin, sur « l'éducation, la scolarisation et l'autonomie », qui font l'objet d'un chapitre contre une demi-page en 2012.

Désormais, la Haute Autorité de santé recommande d'« assurer aux enfants et adolescents autistes une scolarisation continue, sans interruption, pour soutenir les apprentissages et le développement de leurs habiletés sociales », et un « accès à tous les dispositifs de scolarisation (dont l'accompagnement humain) proposés par le système éducatif français », en application de la loi sur le handicap du 11 février 2005. Elle invite aussi à des « collaborations régulières entre les familles, les professionnels scolaires et les autres professionnels (médical, médico-social, libéraux) » et met l'accent sur la « formation initiale et continue » à l'autisme pour

tous les intervenants, enseignants, directeurs ou accompagnants d'élèves en situation de handicap.

Depuis 2012, l'inclusion de l'autisme à l'école a fait un bond quantitatif majeur. Alors que le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans des instituts médico-éducatifs (IME) est resté stable, celui des élèves pris en charge par l'éducation nationale a plus que doublé, passant de 210 000 à 520 000 entre 2011 et 2025. Et parmi eux, la proportion de ceux qui présentent un TSA a aussi augmenté : ils représentent 14,5 % des élèves en situation de handicap dans le premier degré en 2024, contre 12,1 % en 2011, et 8,6 % dans le second degré en 2024, contre 5,7 % en 2011, selon une étude publiée en novembre 2025 par les directions statistiques du ministère de l'éducation nationale et de celui de la santé. Soit environ 36 000 enfants autistes en primaire et plus de 20 000 dans le secondaire.

Améliorer la qualité de vie

Dans l'intervalle ont été créées des unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) et des unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) : des petits groupes n'excédant pas sept élèves en maternelle et dix en élémentaire ayant des troubles reconnus accueillis au sein

d'un établissement scolaire, par un enseignant spécialisé avec un appui renforcé de professionnels du médico-social (éducateurs, psychomotriciens, orthophonistes, psychologues). Au total, 342 UEMA et 184 UEEA sont en place en 2025, avec des résultats salués.

A cela s'ajoutent des dispositifs d'autorégulation (83 en élémentaire, 50 en collège et lycée), qui sont des espaces spécifiques, avec des intervenants spécialisés, pour aider les élèves à gérer leurs comportements ou leurs émotions. Mais malgré des ouvertures de dispositifs chaque année, plus de 46 % des demandes notifiées n'avaient pas été satisfaites à la rentrée 2025. Et dans les IME, les listes d'attente se comptent en années.

La Haute Autorité de santé insiste également sur l'amélioration de la qualité de vie des enfants et adolescents autistes. Elle recommande d'« intégrer systématiquement des activités physiques dans le quotidien », bénéfiques pour leur santé physique et leurs capacités relationnelles, et d'« apporter un soutien matériel et humain aux structures de loisirs et de culture ». Ce qui implique d'adapter les activités aux particularités liées aux TSA et, là encore, de former les intervenants. ■

ANNE-AËL DURAND

